Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2022/103

L'an deux mille vingt-deux et le 1er juillet à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Nicolas TOURON a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Didier FAVARO, André RECURT, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Christiane ROTGE, Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Martine LABAT, Ludovic PONTICO, Céline CASSAGNEAU

Objet : Patrimoine – Acquisition d'un tracteur et reprise de matériels d'occasion

Monsieur Roger LACOME indique qu'il a fait l'analyse des besoins des services techniques avec Monsieur Ludovic PONTICO. Il indique que la priorité porte sur l'acquisition d'un tracteur avec chargeur car le tracteur actuel est en panne et le montant des réparations est très élevé pour un engin en fin de vie.

Il propose l'acquisition d'un tracteur correspondant aux besoins des communes avec reprise de matériels non utilisés ou utilisables par la CCPL.

Monsieur Roger LACOME a sollicité quatre fournisseurs en leur demandant de chiffrer une proposition de tracteur neuf et une proposition de tracteur d'occasion, avec la reprise de 2 tracteurs et d'une banquetteuse.

Trois offres ont été remises (neuf et occasion). Monsieur Lacome présente les offres remises et les soultes HT à la charge de la CCPL.

Offre Agrivision avec une soulte de 52 000 €,
Offre Occitaine Agri pour une soulte de 30 000 €,
Offre Monlezun pour une soulte de 24 000 €.

L'offre la mieux disante a été faite par Monlezun pour l'achat d'un tracteur Kubota cabine de 95 CV avec chargeur MX type LK 2000 U pour un prix de 62 500 € HT, déduction faite de la reprise du tracteur IH JXU75 de 2008 pour un montant de 21 000 €, du tracteur New Holland FX TL 90/F300 de 2002 pour un montant de 12 500 € et d'un banquetteuse NOREMAT SPRINTA FL de 2015 pour un montant de 5000 €, soit une soulte globale de 38 500 €.

Après en avoir débattu, sur le rapport de Monsieur Roger LACOME,

Le bureau décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220701-2022-103B-DE
Date de télétransmission : 19/07/2022
Date de réception préfecture : 19/07/2022

- L'acquisition auprès de la société Monlezun d'un tracteur JUBOTA type M5092 DTHQ cabine 95 cv, d'un chargeur MX type LK 2000 U et d'un kit collectivité pour un prix hors taxes de 62 500 € HT,

- La cession auprès de la société Monlezun d'un tracteur IH JXU75 de 2008 pour un montant de 21 000 €, du tracteur New Holland FX TL 90/F300 de 2002 pour un montant de 12 500 € et d'une banqueteuse NOREMAT SPRINTA FL de 2015 pour un montant de 5000 €,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis et l'offre de reprise associée avec la société Monlezun, à effectuer toutes les démarches correspondantes, signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 19 JUIL. 2022

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220701-2022-103B-DE
Date de télétransmission : 19/07/2022
Date de réception préfecture : 19/07/2022